

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

- VU la Proclamation du 30 Avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel;
- VU l'Ordonnance n°70-34/CP du 7 Mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel;
- VU le Décret n°70-81/CP du 7 Mai 1970, portant formation du Gouvernement;
- VU la Loi n°65-5 du 20 Avril 1965, portant Statut de la Magistrature et les textes modificatifs subséquents;
- VU la Loi n° 65-3 du 20 Avril 1965 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature;
- VU les Décrets n°s 49/PC/MJL du 13 Février 1965, 446/PR/MJL du 25 Novembre 1966 et les textes modificatifs subséquents, fixant la composition des Tribunaux de Première Instance et de la Cour d'Appel;
- VU l'arrêté n°54/MJL-231 du 16 Juillet 1968, portant nomination de M. EHOUMI Pierre, Magistrat de 3ème grade, 4ème échelon en qualité de Juge au Tribunal de Première Instance de Cotonou;
- VU le Décret n° 69-258/PR/MJL-231 du 10 Octobre 1969, portant nomination de M. Maurille CODJIA, Magistrat de 3ème grade, 5ème échelon en qualité de Conseiller par intérim à la Cour d'Appel de Cotonou;
- VU le Décret n°70-3/D/MJL-231 du 17 Janvier 1970, portant nomination de M. Saliou ABOUDOU, Magistrat du 3ème grade, 4ème échelon en qualité de Conseiller par intérim à la Cour d'Appel de Cotonou;

AMPL. 4
 PR 4
 MJL 10
 CSM 2
 MINIS 10
 SGG 2
 DG 2
 PCA 2
 PG 2
 Chan. 2
 JORD 1
 Int. 3
 GS 6
 DB-CF-
 DG-Solde
 IGF 5
 IAA-DCCT-
 DN 3
 DEP 2
 Dtion St.2
 Gde Ch.1

SUR proposition du Garde des Sceaux, ministre de la Justice et de la Législation;
 Après avis du Conseil Supérieur de la Magistrature en sa séance du 29 Mai 1970;
 Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er. - Sont rapportés pour compter du 1er Juin 1970, les actes de nomination ci-après énumérés ;

Arrêté n° 54/MJL-231 du 16 Juillet 1968, portant nomination de M. Pierre EHOUMI en qualité de Juge au Tribunal de Première Instance de Cotonou.

- Décret n°69-258/PR/MJL-231 du 10 Octobre 1969, portant nomination de M. Maurille CODJIA en qualité de Conseiller par intérim à la Cour d'Appel de Cotonou.

- Décret n°70-3/D/MJL-231 du 17 Janvier 1970, portant nomination de M. Saliou ABOUDOU en qualité de Conseiller par intérim à la Cour d'Appel de Cotonou.

ARTICLE 2. - Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Par le Conseil Présidentiel,
 LE GARDE DES SCEAUX, MINISTRE
 DE LA JUSTICE ET DE LA LEGISLATION
 Justin AHOMADY

Fait à Cotonou, le 5 Juin 1970
 [Signature]